



Comment partager les sommes à payer en impôts locaux après une sé

Par **Cattant**, le **19/05/2009** à **11:21**

Bonjour,

Me femme et moi sommes séparés depuis le 31 décembre 2008. Je suis seul propriétaire de la maison dans laquelle je suis resté.

Mais les impôts locaux (foncier et habitation) que je devrai payer à l'automne 2009 correspondant à l'année civile 2008, pendant laquelle nous avons partagé la maison, devons-nous partager la somme à payer au prorata de nos revenus (ainsi que nous le faisons pour les impôts sur le revenu)

Merci d'avance.

Gérard Cattant